Agrilyon Vert
Lycée horticole
— LYON - DARDILLY —

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

Procédure stage

Procédure à suivre pour l'établissement de la CONVENTION DE STAGE

1 LORS DE LA RECHERCHE DE STAGE

L'élève/étudiant fait remplir la fiche de demande de convention par l'entreprise.

La fiche doit être remplie COMPLETEMENT CORRECTEMENT et LISIBLEMENT.

2 REMISE DE LA FICHE DE DEMANDE DE CONVENTION

L'élève/étudiant fait valider **au plus tôt** la fiche de demande de convention par l'enseignant

L'enseignant référent est destinataire de l'ensemble des fiches d'accord préalable..

3 Au fil de l'eau et dans tous les cas 6 SEMAINES AVANT LE DEBUT DU STAGE

L'enseignant référent remet la fiche au secrétariat qui rédigera la convention de stage.

L'enseignant référent remet la convention à l'élève/étudiant qui la transmet à l'entreprise.

4 SIGNATURE DES CONVENTIONS PAR L'ENTREPRISE

Le chef d'entreprise ou le maître de stage remplit les informations demandées, signe et appose le cachet de l'entreprise sur les 3 exemplaires (originaux papier)

Signature des conventions par l'élève/étudiant et/ ou son représentant légal.

5 3 SEMAINES AVANT LE DEBUT DU STAGE

Remettre les 3 exemplaires (originaux papier obligatoires)
de la convention, correctement complétés et signés, à l'enseignant référent. Celui-ci les remet immédiatement au secrétariat pour signature par la directrice.

Signature des conventions par le chef d'établissement. L'enseignant référent en distribue ensuite 2 aux élèves/étudiants.

6 DEBUT DU STAGE

L'élève/étudiant remet un exemplaire de la convention signée à l'entreprise et conserve l'autre exemplaire.

📌 Pour toute modification **DURANT LE STAGE**, l'avenant signé par l'entreprise et par l'élève/étudiant (et son représentant légal pour les mineurs) doit être remis à l'enseignant référent AVANT LA FIN DU STAGE en cours.